

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

conformément à la *Loi sur les compagnies* (Québec), Partie III

1. Dénomination sociale

La dénomination de la personne morale est :

MUSÉE DES COMMUNICATIONS ET D'HISTOIRE DE SUTTON

2. Siège social

Le siège social de la Corporation est situé 32, rue Principale Sud à Sutton, province de Québec.

3. Objets de la Corporation

La Corporation a pour objets :

1. Établir, maintenir et exploiter un musée voué au collectionnement, la conservation, l'étude et l'exposition d'objets d'importance historique, culturelle et scientifique touchant l'un des deux domaines suivants :
 - a) principalement les communications; et
 - b) de manière complémentaire l'histoire de la Ville de Sutton.
2. Promouvoir l'éducation et la diffusion des connaissances par le biais d'expositions, de conférences, d'ateliers et de publications accessibles au public.
3. Encourager la recherche historique et culturelle en lien avec les collections et la mission du musée.
4. Collaborer avec d'autres musées, institutions culturelles et établissements d'enseignement au Québec, au Canada et à l'étranger.
5. Recueillir et administrer des dons, legs, subventions et autres contributions afin de soutenir les objets de la Corporation.

À ces fins, la Corporation pourra entreprendre toute activité compatible avec sa mission.

Les objets pour lesquels la Corporation est constituée ne permettent pas aux souscripteurs ou à leurs ayants droit de recevoir sous quelque forme que ce soit, l'argent qu'ils auront versé à la corporation.

4. Pouvoirs et activités de la Corporation

- La Corporation est constituée sans but lucratif; tout revenu ou excédent sera utilisé exclusivement pour atteindre ses objets.
- La Corporation est habilitée à :
 - Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeur mobilière ou immobilière;
 - Administrer de tels dons, legs et contributions; et
 - Organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour subvenir aux besoins de la Corporation dans la poursuite de ses objets.
- La Corporation est habilitée à détenir les biens, tant corporels qu'incorporels et tant mobiliers qu'immobiliers, nécessaires à la poursuite de ses objets.
- La Corporation exercera ses opérations sans gain pécuniaire pour ses membres, et tous les profits ou autres accroissements seront employés à favoriser l'accomplissement de ces objets.
- Aucune partie du revenu de la Corporation ne sera versée à un membre de la Corporation, ni autrement mise à sa disposition, ni ne pourra servir à son profit personnel.
- Les activités de la Corporation pourront être exercées en français et en anglais, la version française des documents prévalant en cas de divergence.
- La Corporation exerce ses activités dans un esprit d'inclusion, sans distinction fondée sur la race, la langue, la religion, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle ou toute autre considération contraire aux droits de la personne.

- Advenant la dissolution de la Corporation, les biens qui resteront après le paiement de ses dettes seront dévolus à un ou plusieurs organismes sans but lucratif poursuivant des objets similaires, reconnus comme donataires enregistrés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

5. Administrateurs

La Corporation sera administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de cinq (5) administrateurs.

6. Requérants

Les requérants pour la présente modification des lettres patentes de la Corporation sont :

- **Sylvie Boulanger**, demeurant au 80 chemin Montembault, Sutton QC, Présidente du conseil d'administration de la Corporation.
- **Nicole Beaudry**, demeurant au 263 ch. Bullock, Sutton QC, Vice-présidente du conseil d'administration de la Corporation.
- **Charles Constantin**, demeurant au 90 ch. Montembault, Sutton QC, Secrétaire du conseil d'administration de la Corporation.

EN FOI DE QUOI, les soussignés requièrent l'octroi de lettres patentes supplémentaires conformément à la *Loi sur les compagnies* (Québec), Partie III.

Fait à Sutton, ce vingt-quatrième jour du mois d'octobre deux mille vingt-cinq.

(Signatures des requérants)